



# Le nouveau jeu de loi

**Comme chaque mois, Me Michel Valiergue, Bâtonnier de Grasse nous propose son billet d'humeur.**

**Voici celui de la rentrée...**

La société actuelle évolue à une vitesse vertigineuse.

La technologie envahit notre quotidien et nous force, en bien ou en mal, à adapter ou changer nos comportements habituels.

Face à tous ces bouleversements, il est normal et rassurant de constater que le monde judiciaire connaît lui aussi une mutation.

Cette mutation passe par l'adoption de nouvelles pratiques professionnelles telles que l'informatisation extrême des juridictions et des professions du monde judiciaire ou l'utilisation à grande échelle des moyens de communication que sont le R.P.V.J et le R.P.V.A.

De son côté, le législateur tente d'adapter notre droit à la transformation perpétuelle de la société moderne.

Dans cette optique, il essaie, au regard des circonstances, de créer des normes juridiques susceptibles d'encadrer et de gérer au mieux les nouvelles situations qui naissent de par cette prolifération de droits, de permissions, d'interdits découlant des nouvelles règles sociales de la vie moderne.

Malheureusement, force est de constater que, actuellement, le législateur cède trop souvent la place aux politiques dans l'élaboration

des textes législatifs et réglementaires.

Il est bon de légiférer au regard des besoins d'une société.

Il est, à mon avis, néfaste de légiférer au regard des échéances électorales futures.

En effet, il apparaît fort dommageable de faire évoluer notre législation plus au regard de l'intérêt que l'on peut tirer d'un électorat qu'au regard des intérêts que l'on peut apporter aux justiciables.

Actuellement, le débat sécuritaire bat son plein non pas du fait de la carence de nos textes répressifs mais surtout du fait de l'imminence de certaines échéances électorales.

Pour lobotomiser un électorat potentiel, il suffit de profiter d'un banal fait divers pour imaginer un projet de loi susceptible d'apporter réponse à tous les maux de la société.

Un couple de gentils retraités est lâchement assassiné dans son petit pavillon de banlieue et l'on voit un Ministre proposer un nouveau texte répressif spécifique à cette situation, même si, malheureusement pour la crédibilité de cet élu, notre vieux Code Pénal a déjà prévu l'aggravation des sanctions dans un tel cas de figure !

Du fait d'une certaine impuissance parentale et d'une évolution consi-

dérable des mœurs, l'on constate une recrudescence de la délinquance chez les mineurs.

Face à une telle constatation, le politique ne craint pas de proposer la possibilité d'emprisonnement des parents négligents, et ce même si une telle proposition va à l'encontre des principes élémentaires de notre Constitution et de notre Droit Pénal. Certains diront que l'on ne peut que se féliciter de cette réactivité du législateur via le politique.

D'autres, avec cynisme et ironie, s'étonneront du manque de réactivité de nos politiques sur certains autres faits divers marquants.

En effet, pourquoi ne pas envisager un projet de loi aboutissant à la sanction suprême de l'emprisonnement pour les élus de la Nation détournant les fonds publics aux fins de se payer, aux frais du contribuable, des déplacements en avion avec des prix impudiques ou de superbes boîtes à cigares ?

Pourquoi ne pas imaginer cette même sanction pour des élus de la Nation tentant, du fait de leurs fonctions, de détourner les règles élémentaires du droit de l'urbanisme pour satisfaire leurs seuls petits intérêts personnels ?

Dès lors, méfions-nous des effets d'annonces et ne rentrons nulle-



ment dans ce dangereux nouveau jeu de loi.

L'on ne doit nullement légiférer au regard de ces cas particuliers ou isolés.

L'on doit légiférer par rapport aux attentes réelles d'une société confrontée à la transformation rapide et désordonnée du monde où elle évolue.

En pratiquant le jeu de loi auquel nous astreignent actuellement nos politiques, je crains que nous, justiciables et électeurs, nous devenions les dindons de la farce !

**Me Michel Valiergue,  
Bâtonnier de l'Ordre  
du Barreau de Grasse**